

Krach, boum, hue...

ALORS, ce krach immobilier, ça vient ? Les prix atteignent des sommets, la moindre chambre de bonne vaut un tas de lingots d'or, en dix ans le mètre carré a doublé, et ça continue à grimper... mais voilà, selon une étude du courtier Exane BNP Paribas, la probabilité d'un krach est de 20 % dans les dix-huit mois à venir (« Le Monde », 6/5). Ça aurait un avantage, un krach : les prix retomberaient à des niveaux décents. Des tas de gens désargentés qui cherchent désespérément à se loger correctement cesseraient de s'arracher les cheveux. Les huissiers arrêteraient de signifier des expulsions. Les spéculateurs arrêteraient de spéculer. Et les vendeurs à la découpe de vendre à la découpe.

On le sait : profitant de cette inflation immobilière qui relègue l'inflation monétaire d'antan au rang de plaisanterie, banquiers, assureurs et investisseurs (encouragés par un amendement UMP miracle, voir « Le Canard » du 13/4) vident sans ménagement des immeubles entiers

de leurs locataires, et revendent les appartements au détail en empochant un paquet.

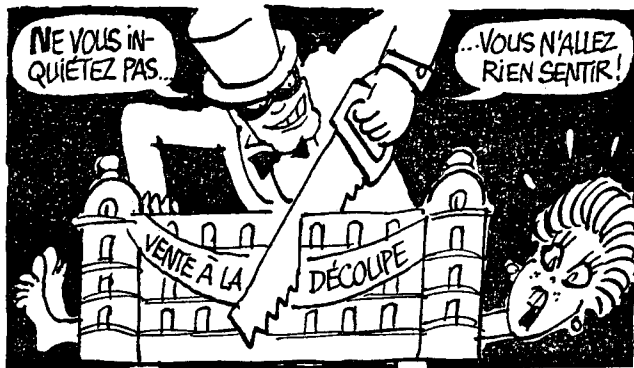
Devant le tollé, Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au Logement et à la Ville, avait fini par proposer aux associations de locataires

ayant des ressources inférieures à un certain seuil... Mais trois associations, la CNL (Confédération nationale du logement), la CGL (Confédération générale du logement) et la CSF (Confédération syndicale des familles)

découper (prévenir les locataires six mois avant l'expiration du bail, mais après avoir organisé dix mois avant une réunion publique, etc.). Ce nouvel accord aurait fait sauter ces procédures... Et il n'était, au fond, qu'emplâtre sur jambe de bois : ce que réclament ces associations, c'est une vraie loi qui protège réellement les locataires, en permettant notamment aux communes de décider de réserver tel ou tel immeuble, rue, quartier, au locatif. Nul doute que Chirac, chantre de l'Europe vue comme rempart contre l'ultralibéralisme, appuiera ce juste combat. Ainsi que le PS, lequel, après cinq ans au pouvoir, se réveille un peu tard sur la question...

En attendant, la résistance des locataires s'organise, à Paris notamment. 42, rue Chaligny ; 14, rue Froissart ; rue des Arquebusiers ; square du Roule, etc. : les immeubles rebelles se multiplient. Les recalculés l'avaient emporté l'an dernier, pourquoi pas les découpés cette année ?

Jean-Luc Porquet



d'étendre par décret un accord censé protéger ces derniers : prorogation du bail limitée à trente mois en fonction de la durée d'occupation du logement, renouvellement du contrat de location pour les personnes de plus de 70 ans et les handicapés, offre de relogement pour les ménages

viennent de refuser net. Masochisme ? Pas du tout, expliquent-elles : en fait, cet accord, sous prétexte d'accroître la protection des locataires, la diminuait. Il existe en effet, dit Alex Maudet de la CNL, toute une jurisprudence obligeant l'opérateur à respecter des règles strictes lorsqu'il veut